

Arrêté temporaire n°24-AT-0145 Portant réglementation du stationnement

AVENUE DU GRAND PORT

Objet : Brocante

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains.

Interdiction de stationnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6.

Du 6 avril 2024 au 7 avril 2024

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du Club des Cyclotouristes Aixois, sis 305 rue louis Rigaud - 73100 Aix-les-Bains, représenté par Monsieur Michel Mongellaz,

Considérant que l'organisation d'une brocante rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/04/2024 au 07/04/2024 AVENUE DU GRAND PORT,

ARRETE

ARTICLE 1:

Du 06/04/2024 dès 19h00 et jusqu'au 07/04/2024 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DU GRAND PORT sur tous les emplacements qui se situent sur les côtés EST et NORD du parking des Suisses.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au Directeur de Cabinet.

Police municipale 4 rue Jean Monard 73100 AIX-LES-BAINS Tél: 04.79.35.38.36 Mail: police@aixlesbains.fr

ARTICLE 4:

Destinataires :

- Club des Cyclotouristes
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains

Arrêté N° 24-AT-0145 1/2

- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie site d'Aix-les-Bains
- ONDEA Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 07 mars 2024

Pour le maire l'Aix-les-Bains Jean-Marc VIAL